

PAR COURRIEL

Longueuil, le 22 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 62417 – Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 juillet dernier, concernant le 644, boulevard Roland-Therrien à Longueuil

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Lettre du MDDELCC du 5 décembre 1991 (1 page);
2. Mémo du 25 novembre 1991 (1 page);
3. Rapport d'accident technologique du 25 novembre 1991 (2 pages);
4. Télécopie d'Ultramar du 2 décembre 1991 (4 pages);
5. Télécopie d'Ultramar du 3 décembre 1991 (6 pages);

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (6)



Longueuil, le 5 décembre 1991

Ultramar Canada inc.
2200, ave McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

A l'attention de monsieur Louis Marchand

Objet: Lettre attestant de la conformité des sols aux
critères du ministère de l'Environnement du Québec

N/D: G-7610-16-01-0109300

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à votre demande de disposition de sols contaminés en date du 2 décembre 1991. Ces sols proviennent de la contamination lors de déversement de surface pendant le remplissage des réservoirs.

Selon les résultats d'analyses fournis le 2 décembre 1991 et préparés par monsieur Elvio Abbruzzisi de Service de surveillance SGS inc., nous sommes en mesure de vous indiquer que ces sols, dont le volume est estimé à 200 mètres cubes, ce retrouvant sous le critère "C", peuvent servir de matériel de recouvrement journalier dans tout lieu d'enfouissement sanitaire autorisé et ce, en fonction des directives que l'on retrouve dans le document intitulé "Lignes directrices provisoires d'intervention lors de l'enlèvement de réservoirs souterrains ayant contenu des produits pétroliers" (juin 1991).

Vous devrez, préalablement au transport desdits sols, vous assurer que les responsables du site d'enfouissement sanitaire les accepteront. Il serait important de remettre copie de la présente au gestionnaire du lieu retenu. Par ailleurs, vous devrez nous transmettre, dans les dix (10) jours suivant la disposition des sols, une copie des reçus du lieu d'enfouissement démontrant que les sols y ont été acheminés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service industriel

Yves Boutin,
Géologue.

YB/pg





Mémo

URGENT

Réponse requise pour le

Instructions: Détacher et conserver la partie jaune.

Expédier la blanche et la rose à votre correspondant qui vous répondra sur la partie rose.

Retourner à: <u>PAUL LEFEBVRE</u>	Service: <u>URGENCE</u>
De: <u>RÉMI DROUIN</u>	Date: <u>91.11.25</u>
	Objet: <u>TRANSFERT DE DOSSIERS POUR SUIVI</u>

Message

T-16911030 288 DÉCONTAMINATION DE SOL SUITE A UN DÉVERSEMENT D'ESSENCE AU DÉPÔT DE SHELL CANADA A VILLE LEMOYNE

T-16911125 313 SOL CONTAMINÉ A UNE STATION SERVICE ULTRAMAR DONT ON PROCÈDE AU CHANGEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Réponse

7- 610506	Réponse de	Date
-----------	------------	------



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T- 16 91 11 25 313

de l'événement: _____ Heure: ___ h ___ min Catégorie d'urgence: _____

Org. impl.: ULTRAMAR CANADA INC Tél.: 499 6111
 Adresse: 2200 MCGILL COLLEGE MONTREAL
 Endroit de l'acc.: 55 644 ROLAND THERRIEN N° Ville: 56650
 Ville: LONGUEUIL

Produit en cause:	État du produit L/S/G (<u>S</u>)			QUANTITÉS	
	NoClass	Class	ONU(UN) NA-	Imp.: _____	Dév.: _____
<u>TERRE CONTAMINÉE</u>	<u>X</u>			Rec.: _____	Sans dév.: _____

CONTAMINATION			Explications: <u>SOL AUTOUR DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS</u>
Eau	Air	Sol	
		<u>✓</u>	

Type d'acc.: Rout: ___ Ferro: ___ Marit: ___ Aérien: ___ Réser: X Dév.Sauvages: ___ Autres: ___
 Explications: _____

Signalé par: CLAUDE POISSON Appel reçu à: 13 h 30 min

nisme: SERV. INC. LONGUEUIL Tél.: 646 8276 Date: 91.11.25

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX
 Sortie (O/N) (O) Émission d'un certificat d'urgence (O/N) (___)

Urgence-Environnement Québec PAUL LEFEBVRE Rendu sur les lieux à 14h 15min
 Quitte les lieux à 15h 50min

Représentant de la cie impliquée: LOUIS MARCHAND

Responsables municipaux: CLAUDE POISSON

Autres: JOHN REID & FILS INC

Transféré à: <u>IND. 91.11.26</u>	N° circulation: _____	ZONE: _____ X: _____ Y: _____	PÉRIODE DE TRAITEMENT Int. <u>X</u> Ext. ___ Comb. ___
--------------------------------------	-----------------------	----------------------------------	---

COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT: ULTRAMAR PROCÈDE À L'ENLÈVEMENT DE CINQ LIEUX RÉSERVOIRS D'UNE VINGTAINÉ D'ANNÉES DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT. LORS DE L'EXCAVATION, DE FORTES ODEURS D'ESSENCE ONT ALERTÉ M. POISSON QUI PROCÉDAIT À L'INSPECTION DES LIEUX. A CE MOMENT, SIX VOYAGES DE CAMION ÉTAIENT DÉJÀ SORTIS DU SITE POUR DISPOSITION À BROSSARD AU COIN DES BOUL. MATTE ET TASCHEREAU. A MON ARRIVÉE SUR LES LIEUX, ON PROCÉDAIT AU REMPLISSAGE D'UN AUTRE CAMION AVEC DE LA TERRE DE

Signature: [Signature] Date: 91.11.26

SURFACE NON-CONTAMINÉE. J'AI MOI AUSSI CONSTATE LA PRÉSENCE DE VAPEURS D'ESSENCE ABONDANTES.

M. LOUIS MARCHAND, COORDONNATEUR DES TRAVAUX POUR ULTRAMAR A ÉTÉ INFORMÉ QUE TOUT LE SOL SOUS LA PARTIE SUPÉRIEURE DES RÉSERVOIRS ÉTAIT CONTAMINÉ ET DEVAIT ÊTRE MIS DANS DES CONTAINERS ÉTANCHES À LORS QUE LA PARTIE SUPÉRIEURE D'UNE ÉPAISSEUR D'UN (1) MÈTRE POUVAIT ÊTRE CHARGÉE DANS DES CAMIONS POUR DISPOSITION IMMÉDIATE À L'EXCEPTION DU SOL ENTOURANT LES TUYAUX DE REMPLISSAGE.

M. MARCHAND A PRIS LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR FAIRE ENTRER UNE DIZAINE DE CONTAINERS QUI SERONT ENTREPOSÉS SUR LE TERRAIN.

